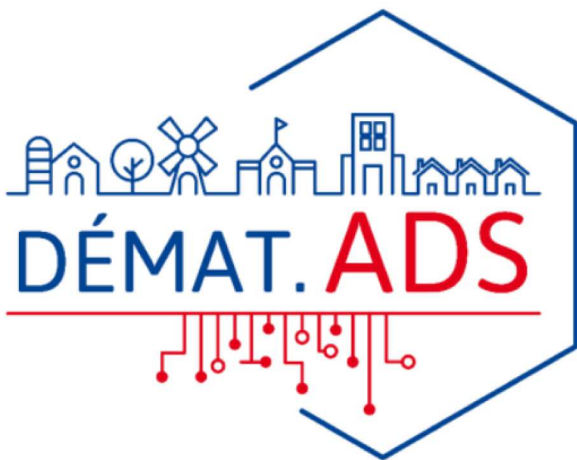


Demande d'autorisation d'urbanisme



*Depuis le 1er janvier 2022,
les demandes d'autorisation d'urbanisme sont
dématérialisées.*

*C'est à dire à réaliser directement en ligne :
<https://www.martignat.com/urbanisme.html>*



Mairie de Martignat

195 Grande Rue
01100 MARTIGNAT

Téléphone : 04 74 81 12 94
Messagerie : accueil.mairie@martignat.com

Portail Usager Urbanisme

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



www.martignat.com → Mairie
→ Construire, rénover, agrandir...

Contact

contact@hautbugey-agglomeration.fr
04 74 81 23 70

**HAUT
BUGEY**
AGGLOMERATION



CONNEXION

E-mail *

Mot de passe *

CONNEXION

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore de compte ? Enregistrez vous, c'est gratuit !

Vous êtes un particulier ?

S'ENREGISTRER

Vous êtes un professionnel ?

S'ENREGISTRER

SIAA Application © 2019



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Guichet accessible 7 jours / 7, 24heures / 24

LES AVANTAGES



Service accessible en ligne à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée



Gain de temps et d'argent plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer son dossier ou d'envoyer sa demande en courrier recommandé



Démarche plus écologique grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires



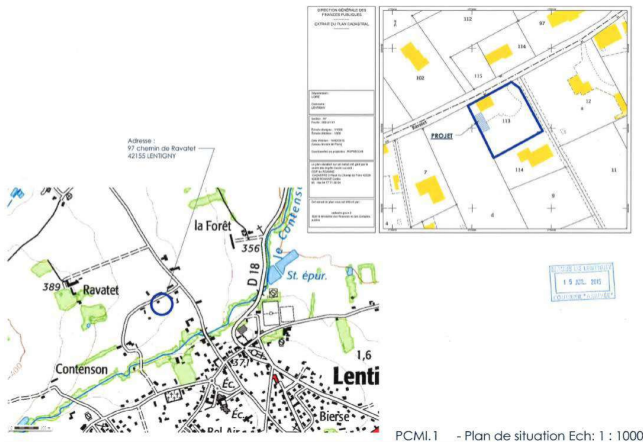
Plus de transparence dans le traitement des demandes à chaque étape de l'instruction



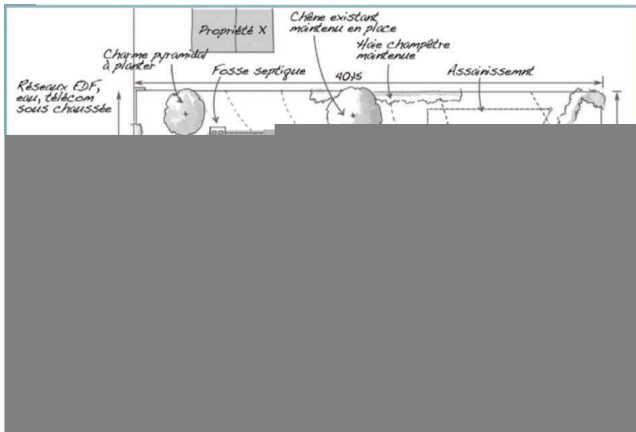
Sécurité des informations via un logiciel sécurisé

Pièces nécessaires au dépôt d'un dossier d'urbanisme et à télécharger :

❑ DP 1 ou PC 1 → Plan de situation : il permet de situer précisément le terrain dans la commune et dans le quartier.



DP2 ou PC 2 → Plan de masse : Il présente le terrain dans sa totalité avec les côtes du projet et les limites de propriété.



2

❑ DP3 ou PC3 → Plan en coupe de la construction : La coupe est une représentation graphique de la construction du terrain selon un plan fictif qui les traverse verticalement.



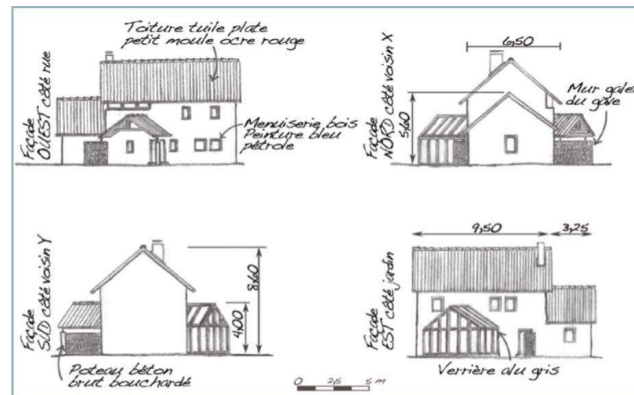
4 → courte description de votre projet

.....

.....

.....

❑ DP 4 et PC 5 → Plan des façades et des toitures : Il permet d'apprécier l'aspect extérieur du bâtiment.



3

❑ PC 6 et DP 5/6 → Document graphique : permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain.



❑ DP 7 et PC 7 → Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



❑ DP 8 et PC 8 → Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (depuis la voirie).



4